Consultation en vue de l'élection des représentants du personnel au comité social d'administration du Musée National du Sport
Elections professionnelles 2026

Pour un réseau national des écoles et établissements au sein d'un ministère « Jeunesse ET Sports » reconstitué



Pour un musée national public contributeur en matière d'histoire et de recherches de qualité sur :

- **les différentes facettes du Sport en France**
- **les politiques publiques sportives**
- **l'évolutions des pratiques**

Pour un pilotage national des établissements, contre les privatisations

Le Musée National risque fort d'être victime de sa « part de marché ». Le projet de budget 2027 indique la volonté de transférer la gestion de la majorité des activités du musée. Seuls les emplois de conservateurs resteraient des emplois à la charge de l'Etat. C'est presque 3 millions d'économie prévus. C'est un pas possible vers la privatisation. Cette transformation de l'établissement impose la vigilance de toutes et tous et une forte implication des représentants des personnels au CSA de l'établissement.
Le SNPJS considère que la politique publique de l'État doit conforter tous les établissements dans un réseau. Nous demandons à la Direction des sports de préciser ses intentions et d'informer les agents du musée, car cela va avoir des conséquences sur les statuts, les rémunérations et les activités. Nous nous opposons à la délégation des activités du musée à un prestataire.

Pour un dialogue social de qualité au plus près des missions de chaque agent

Les établissements sont soumis à un modèle économique qui met à mal les conditions de travail de tous les agents. Mais cela n'excuse pas tout.Nous avons dû intervenir dans plusieurs établissements pour défendre les collègues maltraités par des directions du fait du contournement des droits syndicaux. Les instances de dialogue social sont un outil trop souvent méprisé et les représentants syndicaux subissent des pressions que nous avons dénoncées. Le SNPJS travaille au lien indispensable entre les élu.es au CSA et le conseil d'administration. Le pire c'est d'isoler les salariés. Le SNPJS n'oppose pas les différents corps de personnels. Au sein des établissements nous ne faisons pas de distinction entre fonctionnaires territoriaux, d'Etat et contractuels sur fonds propres**.** Les clivages sont stériles.

Pour le respect des conditions de travail : création d'instances dédiées à la sécurité et aux conditions de travail

Chacun vérifie au quotidien les baisses d'effectifs, les charges de travail, les incertitudes quant à l'avenir. Ce sont des indicateurs de risques pour la santé au travail. En dessous de 50 salariés répertoriés officiellement, la loi dite de modernisation de la fonction publique, supprime les CHSCT. Moralité le Musée National du Sport n'a plus d'instance dédiée aux questions de santé et de sécurité au travail. C'est le CSA qui traite de ces questions. Or, un CSA n'est pas habilité à traiter des cas individuels mais des sujets collectifs d'organisation du travail. Le recul social est immense.

Le SNPJS demande la création d'une formation spécialisée santé, sécurité et conditions de travail.

Le SNPJS, demande l'abrogation de la Loi scélérate à l'origine de cette dégradation.

Voter SNPJS avant le 10 décembre 2026 c'est voter pour un syndicalisme de conscience, d'expérience solidaire et de propositions